



RWE

Projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon

Comité de projet

12 novembre 2025 en mairie de Villabon

« Le comité de projet assure une **concertation préalable** des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la **faisabilité** et les **conditions d'intégration** dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables. »

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Sommaire



1 RWE

2 Pourquoi un projet à Brécy et Villabon

3 Présentation du projet

4 Enjeux et impacts

5. Démarche de concertation

6. Retombées économiques

RWE

Acteur majeur de la transition énergétique

Le groupe RWE

Acteur majeur de la transition énergétique

Implanté dans plus de
20 pays sur les **5 continents**
Our energy for a sustainable life.

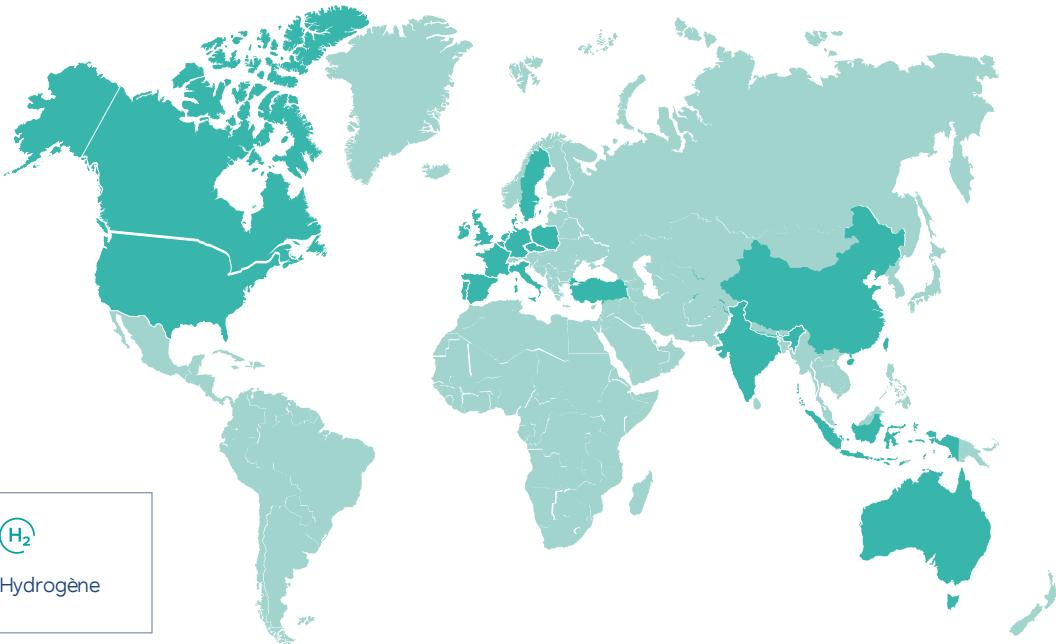
125 ans d'expertise
dans la production d'électricité

2^e producteur
éolien et solaire
en Europe et aux Etats-Unis

+19 GW d'énergies
renouvelables
installées dans le monde*

2^e producteur
éolien en mer
mondial

+ 20 000
collaborateurs
dans le monde



Des technologies complémentaires :



Éolien
terrestre



Éolien
en mer



Installations
PV



Stockage
d'énergie

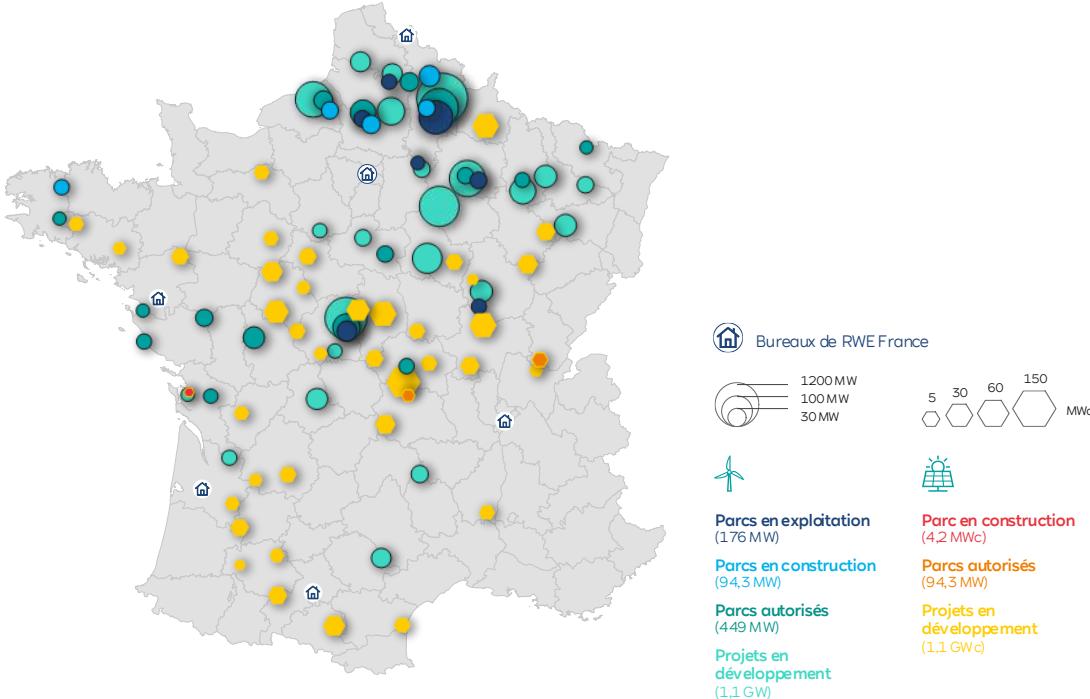


Hydrogène

*(12/2024)

RWE en France

Qui sommes-nous ?



Les équipes sur le territoire

270 collaborateurs en France
6 agences en France : **Bordeaux, Clichy, Nantes, Lille, Lyon, Toulouse**
20 ans d'expérience

Le portefeuille de projets

+ 1,7 GW de projets éoliens en développement
+ 1,1 MWc de projets solaires en développement
176 MW en exploitation

Pourquoi un projet agrivoltaïque à Brécy et Villabon?

Pourquoi un projet solaire à Brécy et Villabon ?

Des objectifs nationaux et de nombreux avantages



10 MWc solaires fournissent les besoins en électricité d'une commune de **5 650 habitants***



Objectif français 2028 : **35 à 44 GW**
(env. 14 GW installés fin 2021)



Une **volonté politique mondiale** :
- Accord de Paris sur le climat
- Loi sur la transition énergétique



Empreinte environnementale maîtrisée
95% des modules recyclables



Production propre
Emission de gaz à effet de serre négligeable



Technologie mature
Rendement et durée de vie en constante hausse



Industrie compétitive
Un des prix au kWh les plus bas du marché**



Faible impact visuel

(Sources : CNRS et la Fédération de recherche du Photovoltaïque)

* Source : Ademe - Mars 2021 - Panel Usages électrodomestiques - Calculs basés à partir d'une puissance installée de 10MWc

** Etude IEA - Oct 2020

Pourquoi un projet solaire à Brécy et Villabon ?

Des objectifs nationaux et de nombreux avantages



Région
Centre-Val de Loire



Objectifs de production annuelle (GWh)	2021	2030	2050	Coefficient multiplicateur 2050/2021
Biogaz	649	4 410	10 936	16,9
Eolien terrestre	3 779	8 233	12 286	3,3
Géothermie	823	1 902	3 497	4,2
Photovoltaïque	843	2 383	5 745	6,8
Solaire thermique	48	204	856	17,8
Autres EnR (bois énergie, hydraulique)	10 379	13 188	16 485	1,6
Total EnR	16 521	30 320	49 805	3,0

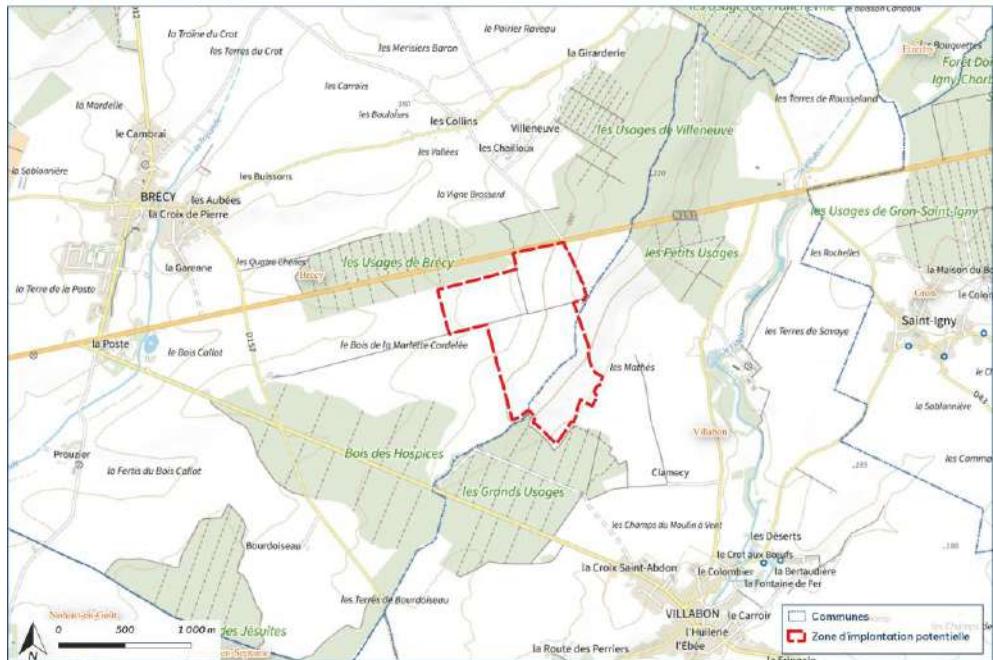
Présentation du projet

Situation géographique et chiffres-clés

Présentation du projet

Emplacement de la zone de projet

BRECY et VILLABON (18)



Présentation du projet

Chiffres-clés



14 930

Foyers¹

3 fois la Septaine

Co2
14 900

tonnes évitées²

1. Source : ADEME, Etude « Panel des Usages Electrodomestiques », calculs sur la base d'une consommation électrique annuelle moyenne de 4 446 kWh par foyer français (2,26 pers.)

2. Source : Selectra Consulting « Emissions de CO2 par source d'énergie ».

Enjeux et impacts potentiels

Enjeux et impacts potentiels

Le projet agricole

Contexte :

- Ancien bois mis en culture dans les années 1950.
- Réserve utile des terres de faible à très faible.
- Retraite future des exploitants et transmissions d'exploitation

Exploitation GAEC de Villeneuve (devenue SCEA)

- SAU : 528 ha (70 ha concernés par la zone d'étude)
- Grande culture
- Installation d'un jeune agriculteur hors cadre familial

→ Souhait de valoriser les terres difficilement cultivables en profitant du service apporté par les panneaux solaires sur les prairies de fauche.

Exploitation SCEA du Bois Callot

- SAU : 370 ha (30 ha concernés par la zone d'étude).
 - Installation d'un jeune agriculteur dans le cadre familial
 - Cultures céréalier et oléagineux
- souhait d'être auto-suffisant en production fourragère pour un atelier d'engraissage de bovin.



Enjeux et impacts potentiels

Environnement

Les principaux enjeux :

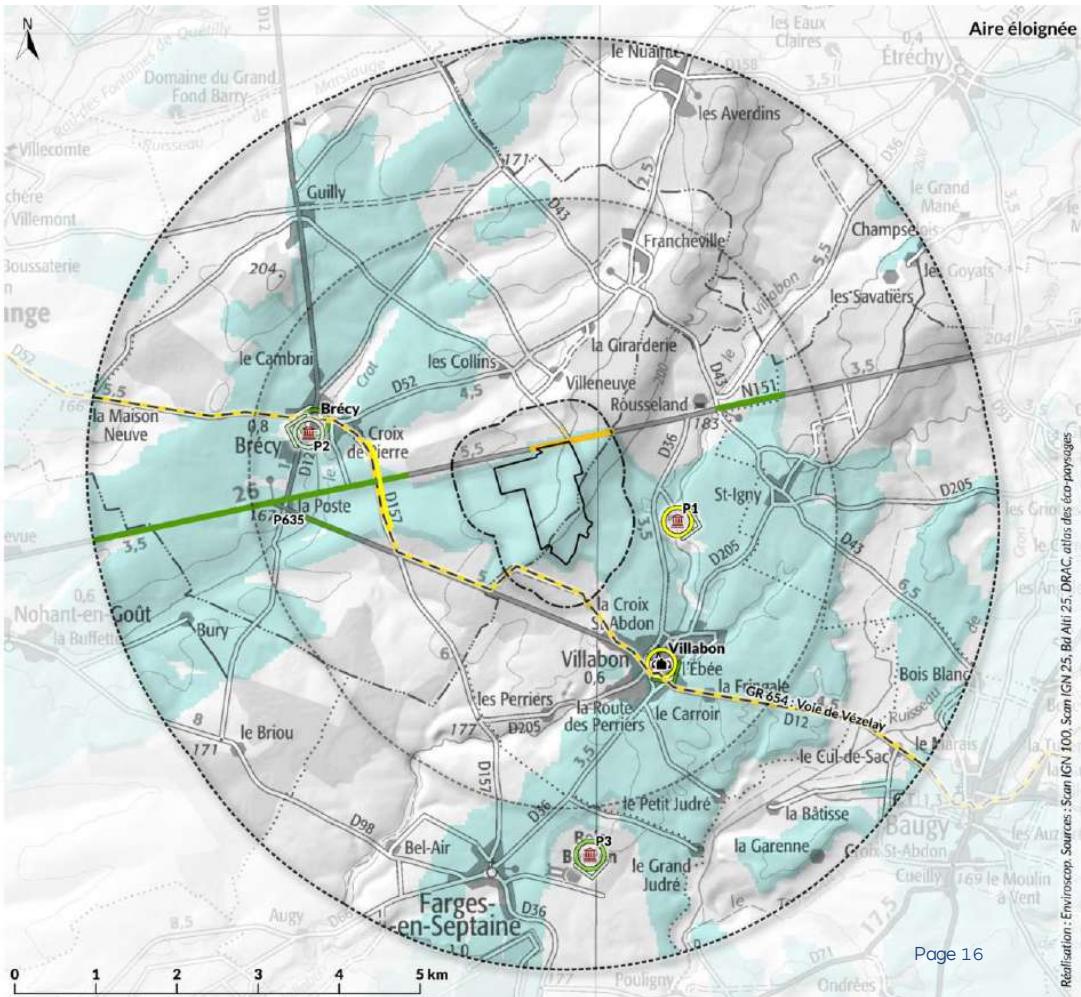
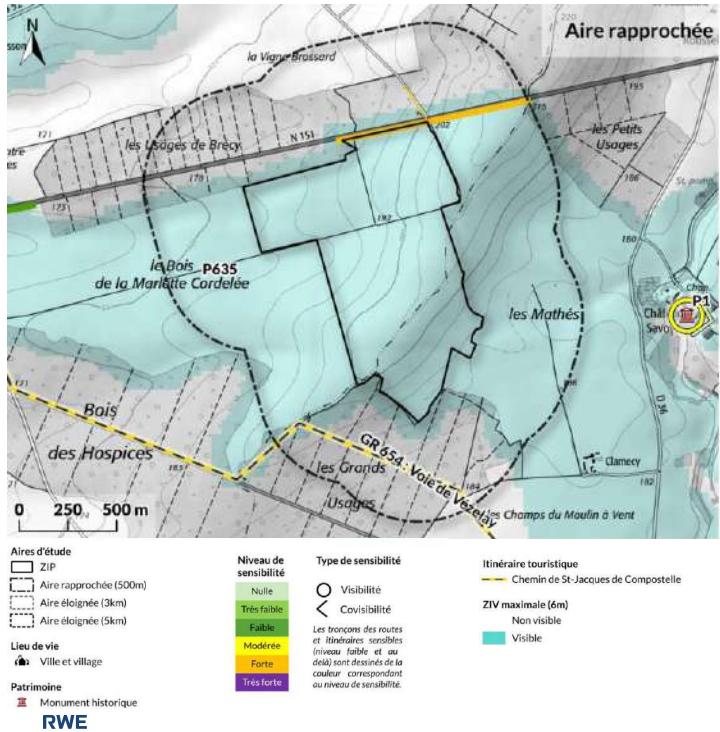
- **Trois zones à enjeu majeur**: ourlet mésoxérophile avec espèces floristiques patrimoniales, zones d'alimentation préférentielle des chiroptères
- **Des enjeux forts très localisés** : Orchis à fleurs lâches, Orchis pyramidal, Hibou des marais en alimentation
- **Zones de prairie et friche à enjeu modéré** : reproduction et alimentation Bruant proyer, Busard Saint-Martin, Cisticole des joncs, Caille des blés, Alouette des champs
- Reste des cultures, prairies et friches à enjeu faible



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Carte de synthèse des sensibilités paysagères



37,80
MWac

46,08 MWc

66 381
MWh

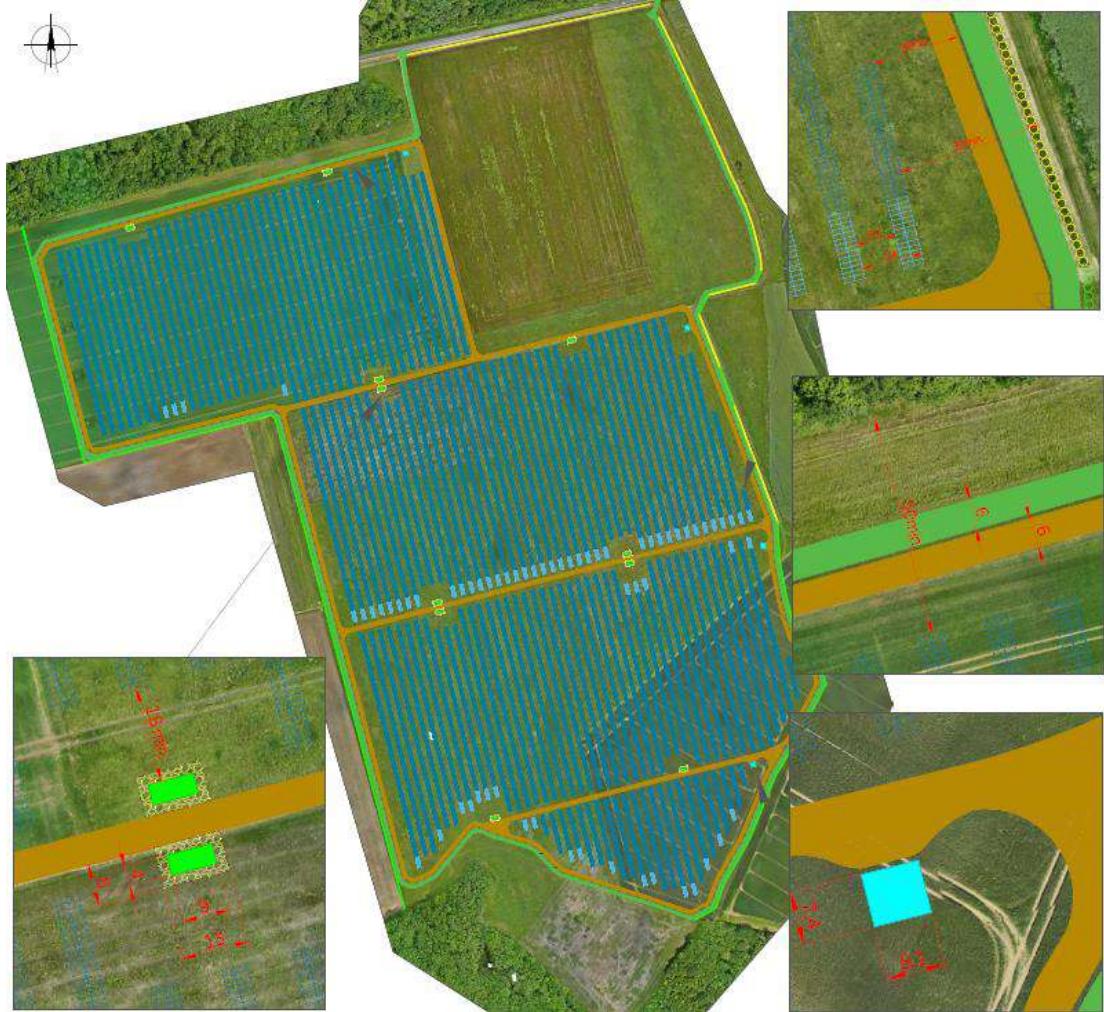
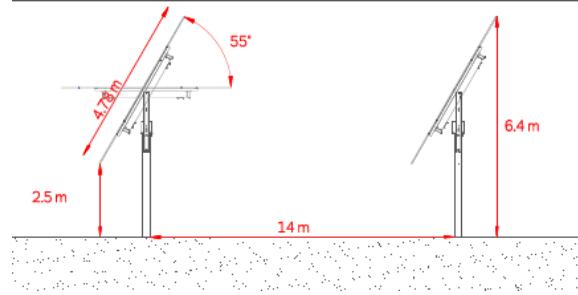
14 930
foyers

100 ha
étudiés

57,7 ha
avec
panneaux

34,54% de
taux de
couverture

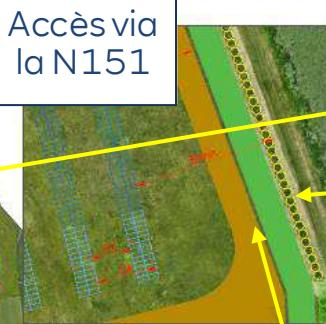
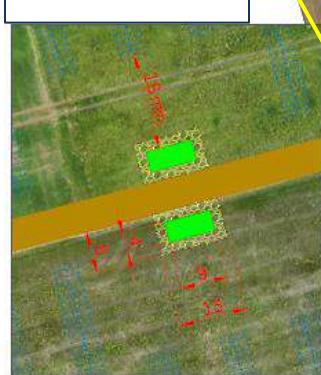
Surface
projétée au
sol 19,8 ha



Conservation
des zones à
enjeu majeur

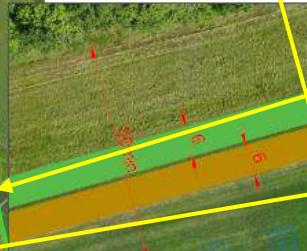


50 mètres
aux forêts



Accès via
la N151

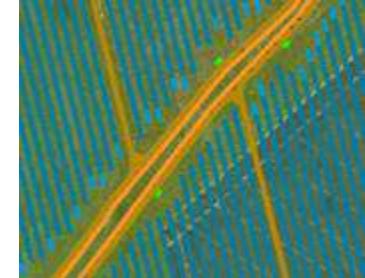
Zone
d'évitement
de 20 ha



30 mètres
aux cultures
voisines



Intégration
du chemin
communal



Création
de pistes
externes/
internes

4 citernes
de 60m³

—	Clôture
□	Portail
—	Piste interne (6m de large, 12m rayon de courbure)
—	Piste périphérique enherbée (6m de large, 12m rayon de courbure)
■	Citerne incendie (60 m ³)
■	Poste de transformation (3000V/33 kV)
■	Fondations de poste de transformation (GNT)
■	Table photovoltaïque
○	Haie paysagère créée
○	Haie paysagère renforcée

Enjeux et impacts potentiels

Environnement

- Destruction partielle de plusieurs stations de flore patrimoniale : impacts modérés
- Phase travaux : Dérangement et risque de destruction de nids pour Busard Saint-Martin, Cisticole des joncs, Alouette des champs, Bruant proyer, Perdrix grise, Perdrix rouge : impacts modérés à forts
- Phase exploitation : perte d'habitats du domaine vital pour Busard Saint-Martin (impact fort), Alouette des champs, Bruant proyer, Busard cendré, Cisticole des joncs (impact modéré), Caille des blés (impact faible)
- Impacts faibles à non significatifs pour les chiroptères, les mammifères terrestres, les amphibiens, les reptiles, les insectes
- Impacts forts sur les habitats à enjeu en phase travaux



Enjeux et impacts potentiels

Les mesures environnementales envisagées



RWE

Mesures	Code ERC	Phase	Groupe(s) cible(s)	Acteur(s) concerné(s)
ME 1 : Adaptation des emprises du projet	E2.2e	Amont	Flore, faune, habitats	Ecologue mandaté par le MOE
MR 1 : Gestion de la pollution accidentelle et des eaux de chantier	R2.1d	Travaux	Flore, faune, habitats	Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 2 : Limitation des emprises des travaux et des zones d'accès et de circulation des engins de chantier	R1.1a	Travaux	Flore, faune, habitats	Ecologue Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 3 : Adaptation du planning des travaux	R3.1a	Travaux	Faune	Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 4 : Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes	R2.1f	Travaux	Flore, habitats	Ecologue Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 5 : Plantation de haies arbustives	R2.2k	Travaux	Faune	Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 6 : Adaptation de la clôture	R2.2j	Travaux	Faune	Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 7 : Création d'habitats de repos pour les reptiles	R2.2l	Travaux	Faune	Entreprise de travaux sous le contrôle du MOE
MR 8 : Adaptation des techniques de fauche pour la faune	R2.1i	Exploitation	Faune	Agriculteurs
MR 9 : Suivi de la reproduction des Busards et protection des nids dans les emprises du projet	R2.2	Exploitation	Faune	Ecologue/association naturaliste mandatés par le MOE Agriculteurs
MA 1 : Suivi écologique en phase travaux	A6.1a	Travaux	Flore, faune, habitats, zones humides	Ecologue mandaté par le MOE
MA 2 : Suivi écologique en phase exploitation	A6.1b	Exploitation	Flore, faune, habitats, zones humides	Ecologue mandaté par le MOE

Le projet agrivoltaïque

Impacts résiduels sur la faune et la flore

- Mesures de réduction permettant de ramener les impacts sur les habitats, la plupart des espèces floristiques, les reptiles, les chiroptères et plusieurs espèces d'oiseaux à un niveau non significatif
 - Présence d'impacts résiduels significatifs pour plusieurs espèces protégées :
 - **Orchis à fleurs lâches et Orchis pyramidal** pour destruction de stations
 - **Busard cendré, Busard Saint-Martin, Bruant proyer, Cisticole des joncs** pour destruction d'une partie de leur domaine vital
- **Nécessité de réaliser une Demande de Dérogation pour ces espèces**

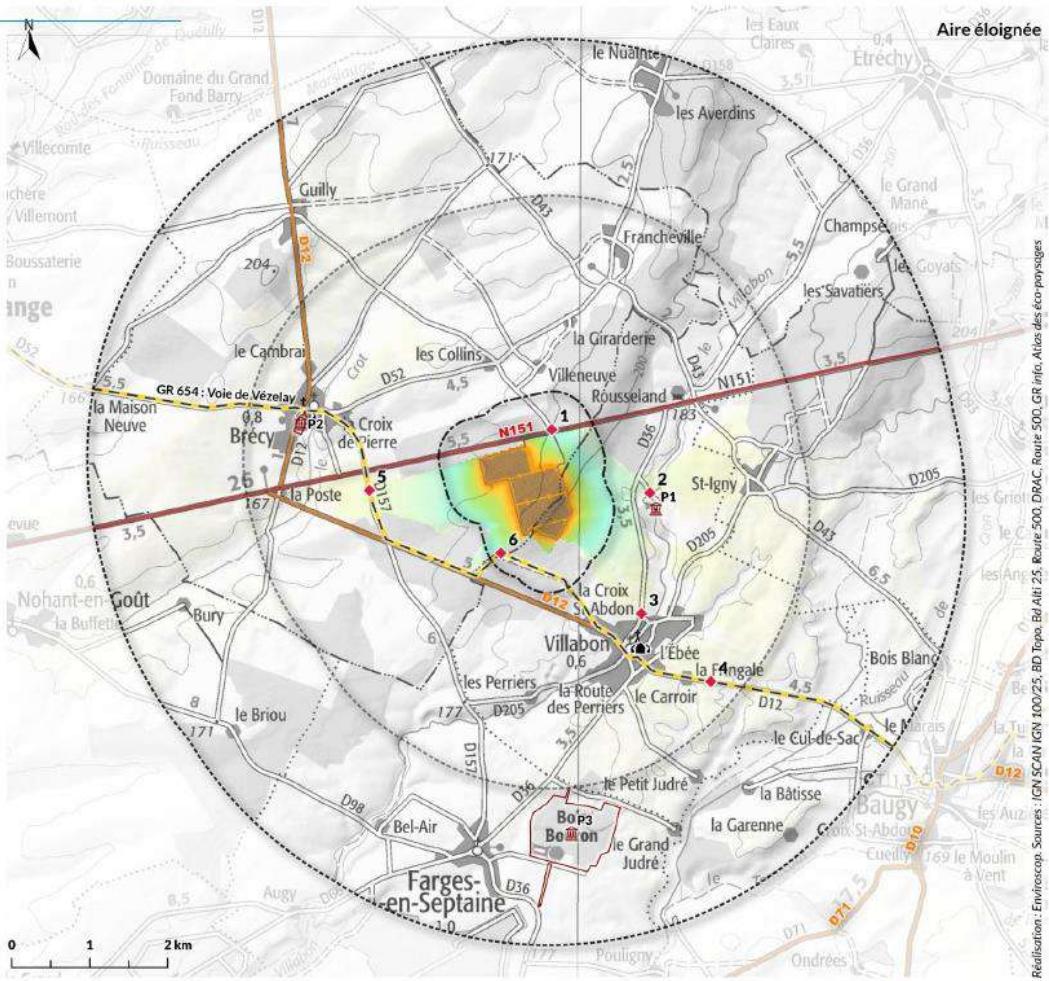
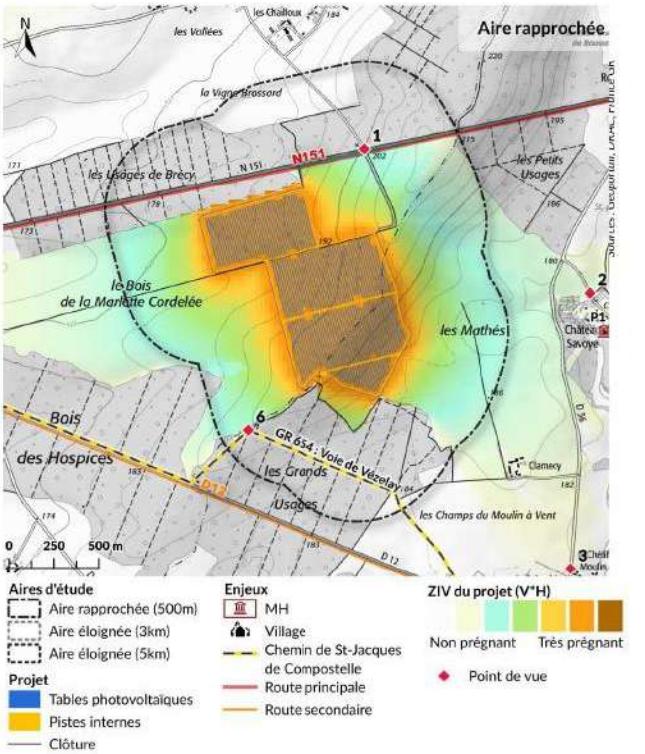
Le projet agrivoltaïque

Les mesures compensatoires

- Orchis à fleurs lâches : un unique individu identifié en 2024 et aucun en 2025, l'habitat n'est pas celui de l'espèce => aucune compensation nécessaire
- Orchis pyramidal : une vingtaine de pieds détruits mais des populations plus larges présentes ailleurs sur la ZIP et autour => aucune compensation nécessaire
- Espèces d'oiseaux ciblées :
- 40,5ha de domaine vital impact (dont 4,5ha d'habitat de reproduction pour les busards)
- Conversion en jachère d'une superficie équivalente sur des zones agricoles autour de la ZIP, dans un rayon de 2km
- Suivi de la fréquentation de ces zones par les espèces ciblées durant toute la durée de l'exploitation

Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Le projet agrivoltaïque

Les mesures d'atténuation paysagères envisagées

- Pas de visibilités sensibles en vue éloignée
- Priorité au **traitement des limites** du site en **vue rapproché / en contact** avec des enjeux sensibles
 - Aménagement des abords du site en limite nord (N151):
 - **Mise à distance** des éléments techniques (poste de transformation, citernes)
 - **Intégration des pistes** périphériques
 - **Vocabulaire cohérent** des éléments de **clôture** avec le **contexte agricole**
 - Perception latérale depuis l'Est:
 - Création d'un **filtre végétal** (haie éco-paysagère)

Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet et mesures paysagères



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Etat actuel - photographie



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Etat actuel - photographie



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Etat actuel - photographie



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Etat actuel - photographie



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet et mesures paysagères



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

Etat actuel - photographie



Photomontage projet - simulation visuelle avec le projet



Enjeux et impacts potentiels

Option raccordement 1 : Enedis

- Saint-Germain-du-Puy
 - 13,5 km
- Nérondes
 - 27 km

→ Complexité du raccordement du fait des capacités limitées ou de la distance



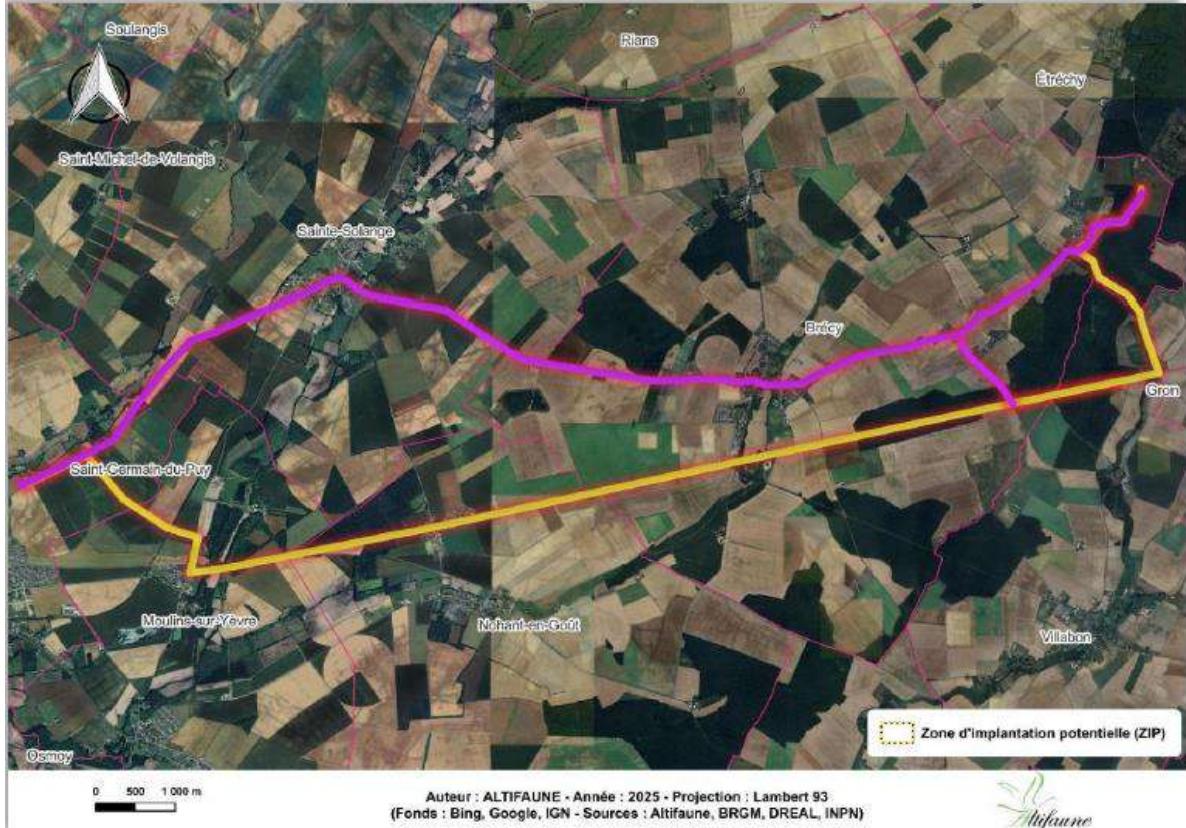
Enjeux et impacts potentiels

Option raccordement 2 : RTE

- Poste source privé
 - 13,5 km

→ Option envisagée à ce stade du développement

→ Enjeux liés au coût et à la délivrance du permis de construire du poste source privé



Enjeux et impacts potentiels

Urbanisme : Plan parcellaire et références cadastrales



Enjeux et impacts potentiels

Urbanisme : Extraits des documents d'urbanisme

Zonage A

Projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon

RWE



Contexte PV
projets pv (localisation exacte)

en cours de
développement

Limites administratives

Région

Département

Commune

Documents d'urbanisme

Zonage des documents
d'urbanisme

Zone agricole

Zone naturelle et
forestière

Démarche de concertation

Démarche de concertation

Nos actions sur le territoire

Des rencontres régulières avec les élus

- **Présentation** aux maires dès l'obtention des accords fonciers
- Fin 2023 : échanges avec les communes pour inclure les parcelles en ZADER
- Début 2025 : **présentation des résultats d'études** aux élus municipaux
- Septembre/octobre 2025 : Participation aux **Conseils municipaux** des deux communes.

La concertation grand public

- Dispositif volontaire déployé par RWE
- **Lettre d'information** aux riverains, collectivités, acteurs du territoire (avril 2024)
- **Site internet du projet :** <https://brecy-villabon.parc-solaire.com/>
- Juin 2025 : **Permanence publique** et lettre d'information associée. **Campagne de financement participatif.**
- 12 novembre 2025 : **Comité de projet** à Villabon



RWE

Projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon

Lettre d'information n°2
Juin 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame Mairesse,

Afin d'obtenir le soutien du conseil municipal de Villabon, nous souhaitons vous proposer de contribuer financièrement des études lancées en 2023. Une campagne de financement participatif lancée le 13 juillet 2023 permettra aux personnes qui la soutiennent de financer un projet de territoire et de rejoindre leur avenir dans la transition énergétique.

A l'issue de cette lettre, vous trouverez des informations concernant le projet agrivoltaïque. Nous souhaitons également que les agriculteurs soient d'accord avec la pratique photovoltaïque sur leurs propriétés.

De plus, nous souhaitons partager nos propositions en termes de terrains pour les installations sur les propriétés privées et communales. C'est pourquoi nous vous offrons une permanence d'information où nous discuterons également l'avenir des statuts et ouvrirons vos interrogations des modalités de la campagne de financement participatif pour ce projet. Vous pourrez venir nous renseigner et poser vos questions sur ce partenariat.

Pour suivre les actualités du projet, n'hésitez pas à consulter notre site internet dédié : brecy-villabon.parc-solaire.com

Gérald Faugeron,
Chef de projet solaire, RWE Renouvelables France

INVITATION

Mais nous invitons à venir découvrir l'avancement du projet solaire et son financement participatif, en présence de l'équipe projet et du Comité de financement de la permanence d'information.

Le 12 Juin 2025
14h00-20h00
Brécy
Salle de la mairie
Passage libre sur le plateau herbeux

Démarche de concertation

Le financement participatif

Financement participatif

- Campagne de financement participatif
- 75 000 € collectés

- Taux d'intérêts : 7,5 et 8%
- Plafond : 7k€ et 10k€
- Permanence d'information



Grand succès pour la campagne de financement participatif pour le projet de Brécy et Villabon !

54 investisseurs

75000 € collectés

objectif atteint en 48h

Retombées économiques

Exemple d'outils de partage de la valeur

1. Fonds de dotation régional



2. Financement participatif



Retombées économiques

Retombées économiques

Retombées fiscales

Retombées fiscales pour la commune, l'intercommunalité et le département :

Plusieurs taxes, TA, TFPB, IFER, CFE, CVAE, ont une incidence directe sur le budget de la commune, au bénéfice de tous :

Ci-après un tableau de nos premières estimations des retombées économiques pour le territoire, calculées sur le barème de la fiscalité de 2023*.

Collectivité	Détail du Calcul	Les 20 premières années	Les 20 dernières années
Commune de Brécy	TFPB + IFER (20%) + TA (année 1)	21 850 € / an +39 900 € la 1^{ère} année	51 140 € / an
Commune de Villabon	TFPB + IFER (20%) + TA (année 1)	6 370 € / an +3 800 € la 1^{ère} année	14 500€ / an
CC Terres du Haut Berry	TFPB, IFER(50%)	52 230 € / an	125 440 € / an
CC La Septaine	TFPB, IFER(50%)	14 590 € / an	34 920 € / an
Département	TFPB, IFER(30%),TA	40 900 €/an + 18 700 € la 1^{ère} année	97 030 €/an

TA : Taxe d'aménagement, applicable aux opérations d'aménagement, de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

TFPB : La taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne concerne pas les panneaux photovoltaïques, seulement les éventuels ouvrages de maçonnerie et les locaux techniques du parc.

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
Tarif IFER 2024 : 3,479 €/kWc installés pendant 20 ans puis
8,360 €/kWc installés

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

Elle s'applique sur les biens soumis à la taxe foncière que l'entreprise a utilisé pour son activité professionnelle 2 ans auparavant. Elle se règle chaque année.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
Elle est valable sur toute activité soumise à la CFE et pour laquelle le CA HT est supérieur à 500 K€.

Retombées économiques

Création d'activité économique locale



- le **logement** et la **restauration**
 - les **études** techniques
 - la **régularisation** (notaires, huissiers)
-
- le **logement** et la **restauration**
 - les travaux de **terrassement**
 - le **raccordement électrique**
-
- le **logement** et la **restauration**
 - les **études techniques**
 - appel à des **techniciens locaux** pour la **maintenance**



Temps d'échange

La parole est à vous !